

Projet d'Etablissement

Introduction

L'École Polytechnique de Huy (EPH) est un établissement d'enseignement secondaire technique et technologique mixte, comprenant un centre d'éducation et de formation en alternance (CEFA). Tous les élèves apprennent à vivre ensemble, dans la tolérance, dans le respect des différences de chacun. Chaque élève s'y exprime librement en excluant toutes formes de racisme, de violence verbale ou physique. Chaque membre du personnel enseignant ou non enseignant favorise l'épanouissement de chacun.

La vie scolaire qui s'y développe s'articule autour de quatre objectifs prioritaires :

- Former des citoyens responsables, capables de construire des projets de vie,
- Développer la personnalité de chacun et la confiance en soi,
- Donner des chances d'émancipation sociale,
- Permettre d'acquérir des savoirs et compétences appropriés à la vie professionnelle ou à la préparation aux études supérieures,

L'École Polytechnique de Huy est profondément inscrite dans son environnement. Nous accueillons des élèves à la fois dans l'enseignement de plein exercice et dans un centre d'enseignement et de formation en alternance, ce CEFA étant attaché à l'école. Dès lors, les contacts et partenariats avec les entreprises et les centres de compétences sont nombreux et toujours en développement.

De même, l'EP Huy s'appuie notamment sur l'Instance Bassin EFE de Huy-Waremme pour faciliter les relations entre l'école et les partenaires extérieurs. C'est le cas, par exemple, pour ce qui concerne certains projets d'orientation tels qu'Orient'Action.

Avec des élèves exclusivement orientés dans des filières qualifiantes (excepté, bien entendu, le 1er degré commun), l'EP Huy développe une approche citoyenne de l'éducation avec l'implication de ses élèves dans différents projets annexes et de développement individuel, afin que chacune et chacun se sente inclus dans une dynamique positive qui les prépare à la fois à l'insertion dans la vie professionnelle et à la transition vers l'enseignement supérieur.

L'EP Huy est très attentive à l'inclusion des élèves, en témoigne le taux d'intégration des élèves venant de l'enseignement spécialisé.

Pour assurer une scolarité efficace à tous, l'EP Huy est une école moderne qui développe l'installation et l'utilisation de procédés et d'outils pédagogiques numériques : l'école s'inscrit dans et pour la transition numérique.

En général d'ailleurs, l'EP Huy s'inscrit dans une démarche globale d'amélioration continue, basée sur une simplification des processus de travail, une délégation efficace et motivante des tâches au sein de l'équipe, un engagement collectif dans des projets éducationnels, etc. Pour ce faire, l'école est appuyée par la Cellule Qualité de la Province de Liège afin de mettre en œuvre une démarche qualité spécifique à l'établissement, sur le modèle du Pouvoir organisateur.

L'EP Huy est également engagée dans les recherches de la Province de Liège pour l'amélioration du climat scolaire et l'établissement d'une atmosphère de travail toujours plus propice à l'apprentissage et à l'épanouissement des jeunes et des adultes.

Environnement et ouverture vers le monde

- Participation des élèves dans les actions d'information et de prévention,
- Création d'espaces de parole régulée, Conseils de discipline, Régulation des espaces communs,
- Réalisation de vidéos sur le harcèlement dans le cadre du projet accrochage scolaire avec les élèves du 2ème degré professionnel, d'affiches et d'un cyber journal avec comme thème principal « stop au harcèlement » afin de participer au concours « Journalistes en herbe »,
- Participation à l'école numérique depuis plusieurs années, lauréat à différentes reprises,
- Participation à l'appel à projets du CSEM (conseil supérieur d'éducation aux médias),
- Participation à l'appel à projets inter connectivité,
- Modernisation du centre cyber classes et mise en place d'un réseau Wifi,
- Projet tablettes et mise en place d'une visite de l'école en QR code (visite virtuelle),
- Participation au concours « Journalistes en herbe » et réalisation de capsules vidéo et de photos en 1D grâce à la mise en place d'un studio TV.
- Création d'une bibliothèque « à BD » à la salle d'étude et d'un espace de lecture.
- Participation aux différentes compétitions de l'ASEP (Association Sportive de l'Enseignement Provincial) :
- L'Asbl A.S.E.P.-Liège a pour objet de promouvoir la pratique rationnelle de l'éducation physique, des sports et des activités en plein air tant au sein de la jeunesse scolaire, parascolaire et postscolaire que dans la communauté éducative de l'Enseignement de la Province de Liège tout entière.
Pour atteindre ses objectifs, l'Association :
 - assure notamment la promotion d'une ou des activités physiques constituant une pratique sportive auprès, plus particulièrement, de ses élèves de l'enseignement secondaire et de ses étudiants de l'enseignement supérieur ;
 - contribue à l'épanouissement et au bien-être physique, psychique et social des personnes par des programmes qui peuvent être permanents et progressifs ;
 - organise ou favorise la participation de ses membres à des activités libres ou organisées tant sous la forme de compétition que de délasserment ;
 - organise ou favorise la formation dans le domaine du sport, y compris la formation continuée des professeurs d'éducation physique peut s'affilier à toute fédération ou association du sport dans l'esprit du décret du 26 avril 1999 organisant le sport en Communauté française ou encore à des groupements nationaux, communautaires, régionaux, provinciaux ou communaux analogues ;
 - peut accorder son soutien à des organismes tant publics que privés susceptibles de l'aider à atteindre ses objectifs ou encore bénéficier du soutien de ces organismes ;
 - travaille dans la plus parfaite harmonie avec le Service des Sports de la Province de Liège.
- Visites et collaboration avec Technifutur Liège, Construform, CTA Namur, CTA Mons, Campus Francorchamps, Auto-technica,
- Les titulaires des cours de pratiques professionnelles vont visiter des entreprises pour intégrer des élèves en stage.
- Sorties pédagogiques : visites d'entreprises, salon du bâtiment, salon de l'auto,...
- Épreuves sectorielles (soudeurs, cuisiniers, coiffeuses, Usinage, Electricien automatisien...).
- Ouverture d'un nouveau pôle électricité-électromécanique-usinage avec 7 nouveaux locaux "classe-atelier".
- Un nouveau bâtiment comprenant un garage didactique pour la mécanique automobile, 9 classes et 2 amphithéâtres est en phase de finition.
- La salle et le restaurant professeurs sont en pleine transformation (agrandissement et modernisation des équipements).
- Installation de tableaux interactifs et de TVI dans les classes banalisées et certains ateliers.
- Notre établissement collabore depuis de nombreuses années avec des écoles d'enseignement spécialisé, le « Chêneux » et l'IRHOV notamment. C'est ainsi qu'un projet culturel avec leurs élèves et ceux de notre section coiffure a été mis sur pied. De plus, dans le cadre d'intégrations, les deux directions communiquent régulièrement.
- Des rencontres régulières avec les centres PMS et PSE sont organisées par les visites médicales, pour des séances d'information (homophobie, drogue, alcool et boissons énergisantes,...), pour les tests d'orientation (approche orientante) ou pour des rendez-vous ponctuels et individuels avec des élèves qui en font la demande.
- Des activités extra-scolaires :
 - Des sorties scolaires (SIEP, salon de l'auto, visite d'une chocolaterie, visites de Musées, sorties dans des parcs animaliers, patinoire, etc.....)

Notre établissement a pris conscience de l'influence du climat scolaire sur l'efficacité de l'enseignement.

Nous avons donc décidé de mettre en œuvre un projet de coéducation, par le biais d'espaces de parole régulés ainsi que par la régulation des espaces communs.

Pour ce faire, des éducateurs et des professeurs volontaires seront formés et accompagnés par l'équipe de Réussir-Ensemble, du Centre des méthodes pédagogiques, et en seconde ligne par le département des sciences de la Famille des professeurs Willy Lahaye et Bruno Humbecq de l'UMons.

La coéducation est la conjonction des efforts des parents et des enseignants en vue de favoriser ensemble l'épanouissement de l'enfant, au sein de l'école, chacun restant dans le rôle, la fonction, le domaine et les statuts éducatifs qui lui sont réservés.

Les espaces de parole régulés mobilisent les ressources des élèves, de la compréhension à la recherche de solutions en passant par l'élaboration de stratégies groupales et la verbalisation. Ils changent également les interventions des adultes qui s'appuient sur les solutions proposées par le groupe plutôt que celles qui viendraient d'eux, et enfin instaurent un dialogue de tous.

Concrètement, les espaces de paroles régulés ont été mis en place depuis l'année scolaire 2017-2018 au sein de notre établissement. Ils sont organisés régulièrement au premier degré, et en fonction des besoins aux deuxième et troisième degrés.

La régulation des espaces communs se concrétisera par le marquage au sol de zones matérialisées par des couleurs différentes.

Dans un temps ultérieur, l'efficacité et la pertinence de l'outil pourraient impliquer un développement complémentaire d'actions de coéducation, comme les conseils de discipline.

Organisation et actions pédagogiques (Organisation pédagogique par degré)

1. Le 1^{er} degré (degré d'observation):

a) Commun

Le 1^{er} degré commun est constitué d'un seul cycle de 2 années scolaires. Chaque année comprend 3 périodes.

En première année, chaque élève suit une formation de 32h/semaine réparties en 28h de formation commune (FC) obligatoire et 4h d'activités complémentaires (AC) qui constitue un choix de l'élève et de ces parents par rapport à un choix pédagogique de l'école. Pour ces élèves, un premier conseil de classe aura lieu avant le 15 octobre en vue d'établir, en collaboration avec le centre PMS, un Plan Individualisé d'Apprentissage (PIA) pour les élèves en difficulté.

En deuxième année, chaque élève suit une formation de 32h/semaine réparties en 28h de formation commune (FC) obligatoire et 4h d'activités complémentaires (AC) qui constitue un choix de l'élève et de ces parents par rapport à un choix pédagogique de l'école.



Au terme du premier degré, l'élève qui ne maîtrise pas les compétences de base (non-réussite des épreuves communes externes du certificat d'études du premier degré), sera orienté vers une année supplémentaire (2S) en vue d'obtenir le Certificat d'Etude du premier degré (CE1D).

b) Différencié

Le 1^{er} degré différencié est organisé à l'intention de l'élève qui n'a pas obtenu son Certificat d'Etudes de Base (CEB) en fin de sixième primaire. Il vise, prioritairement et le plus rapidement possible, l'acquisition des compétences attendues à 12 ans c'est-à-dire, l'obtention du CEB.

En cas d'obtention du CEB en fin de 1^{ère}, l'élève sera orienté vers une 1^{ère} commune. Dans le cas contraire, l'élève poursuivra en 2^{ème} différencié avec le même objectif.

Actions de sensibilisation et d'orientations vers nos formations pour les élèves du primaire :

-  L'EP, depuis quelques années, organise et participe aux mini-villages du centre d'enseignement Provincial Hutois destinés à faire découvrir nos orientations d'études aux élèves de 5^{ème} et/ou 6^{ème} de l'enseignement primaire des environs; de même, il s'illustre aux salons du SIEP, lors des journées « Portes Ouvertes »,....
-  Depuis août 2014, l'EP de Huy propose à nouveau, aux jeunes de 10 à 14 ans de la région, des stages gratuits en ateliers. Les professeurs de toutes les options qualifiantes animent ces ateliers et des professeurs de cours généraux aident les équipes à veiller à l'encadrement. L'objectif de l'école est de mieux faire connaître nos orientations, l'enseignement technique et notre culture d'école.

c) Présentation du PAC et du PIA :

Le PAC répertorie toutes les actions structurelles et pédagogiques qui peuvent être mises en œuvre pour venir en aide aux élèves en difficultés au cours d'une période d'apprentissage. Il explicite ainsi toutes les ressources mobilisables dans l'école pour le soutien des élèves en vue d'atteindre les compétences nécessaires à l'obtention du CE1D. Il nécessite une attention particulière dans la mesure où une bonne partie des actions pédagogiques qui peuvent être mises en place dans le PIA dépendent de lui.

Le PIA élaboré pour un élève du premier degré est destiné à baliser un parcours d'apprentissage temporairement différent et ciblé sur des difficultés spécifiques. La démarche du PIA se base sur des observations, des constats de difficultés et les ressources de l'élève. Elle vise à cibler des apprentissages spécifiques en activant l'une ou l'autre mesure organisationnelle et/ou pédagogique de soutien. Cette démarche se veut également souple et réflexive puisqu'elle induit une analyse des effets des dispositifs employés en vue d'une éventuelle adaptation.

Le PIA, en tant qu'outil méthodologique qui matérialise cette démarche, est élaboré par le conseil de classe en collaboration avec le centre PMS à l'intention de tout élève du premier degré qui connaîtrait des difficultés dans l'acquisition des compétences attendues.

Les parents de l'élève sont informés de l'élaboration, de l'ajustement, de la suspension ou de la clôture du PIA concernant leur enfant. Lors de ce contact, les parents peuvent apporter toute suggestion praticable qui pourrait enrichir la démarche de soutien.

➤ Les remédiations :

1. Remédiations organisées au premier degré commun et différencié dans les disciplines de la formation commune. Elles sont régulièrement adaptées au cas par cas en fonction des PIA, des résultats et des conseils de classe.
2. Remédiations au troisième degré pour les sections en CPU. Un bilan des améliorations élève par élève est réalisé chaque mois.
3. Visites pédagogiques, passages de certaines CPU et d'EAC et perfectionnement professionnel dans des CTA ou des centres de formation (CTA usinage de Soumagne, Technifutur, techn Teen's, Construfarm, Autoform, Campus Francorchamps, Epicuris, ...).
4. Remédiation en français pour les élèves en difficulté au premier degré.
5. Depuis septembre 2019, expérience pilote « Différenciation et accompagnement personnalisé au début du secondaire ».

➤ Deuxième année supplémentaire (2S)

A l'issue du premier degré et en tenant compte des aménagements particuliers pour les élèves en difficultés durant ces deux années, les élèves qui n'ont pu atteindre la maîtrise des socles de compétences à 14 ans, se verront orientés vers une année supplémentaire pour y pallier. Ces manquements se traduiront par la non-réussite du CE1D. Cette année de remise à niveau visant à la réussite du CE1D sera organisée à la fin du premier cycle d'études de l'enseignement secondaire.

➤ Lutter contre le décrochage scolaire, l'absentéisme, la violence et l'exclusion :**1. Accrojump (2016-2018) et Amarrage (depuis 2018-...)**

Le projet Amarrages, financé par le Fonds social européen est un dispositif d'accrochage scolaire interne (DIAS). Il s'agit d'un projet visant à diminuer le taux de décrochage scolaire des 15-24 ans dans les écoles secondaires. Grâce à des éducateurs spécialement engagés pour ces missions, un plan d'actions est constitué avec des stratégies telles que la mise en œuvre de Dispositif d'accrochage scolaire grâce à la concertation entre enseignants, éducateurs et CPMS, la meilleure orientation socioprofessionnelle du jeune en le guidant dans la découverte des métiers et des filières ou les partenariats avec d'autres écoles et entreprises, ou encore le développement de collaborations avec des partenaires externes, notamment avec les services d'aide à la jeunesse. Le projet Amarrages vise l'accrochage scolaire et soutenu par la DGE, en collaboration avec les éducateurs concernés.

Un éducateur est donc présent à l'école polytechnique de Huy pour le plein exercice ainsi que pour le CEFA. Ce dernier collabore avec l'équipe éducative, le PMS mais également des partenaires extérieurs tels que le SAS, l'AMO, le SAJ, ...

Les tâches de l'Amarrage sont :

- Suivre l'élève en individuel,
- Aider le jeune à définir une méthode de travail,
- L'accompagner pour la remise en ordre des cours et du journal de classe,
- Rencontre avec les parents.

2. PASI (Projet Accrochage Scolaire Inter-réseaux Huy) : l'objectif est d'agir de manière adaptée et concrète sur les différents facteurs liés au décrochage grâce au " recueil de la parole" des jeunes et des parents et à la coéducation.

3. Collaboration avec le SAS (service d'accrochage scolaire) : prise en charge, à temps plein et à tout moment de l'année, d'un élève en décrochage scolaire. La durée est principalement de 3 mois.

Lors de son retour à l'école, l'élève est accompagné d'un éducateur personnel à raison de 6 périodes/semaine pendant +/- 6 semaines afin de faciliter sa réinsertion dans l'école et dans sa classe.

➤ **L'approche Orientante :**

Le parcours de chaque élève au premier degré doit lui permettre de s'orienter à l'issue de celui-ci.

En effet, un choix d'options ou de filières est possible dès l'entrée du second degré.

- ✚ Dans un souci de cohérence pédagogique, l'EP Huy offre la possibilité de choisir des activités complémentaires au 1^{er} degré dans divers secteurs.

Celles-ci ont pour but d'aider l'élève dans cette réflexion :

- Au premier degré commun (4h/sem.),
 - Mécanique,
 - Mécanique automobile
 - Electromécanique,
 - Construction,
 - Métiers de l'alimentation,
 - Coiffure,
 - Bio-esthétique
 - Electricité
- Au premier degré différencié (6h/sem. en 1^{ère} et 9h/sem. en 2^{ème}),
 - Métal-construction,
 - Coiffure-Métiers de l'alimentation.
 - Electricité en 2^{ème} année
 - Bio-esthétique en 2^{ème} année

- ✚ L'EP organise, en son sein, des immersions en interne, pour que les élèves susceptibles de fréquenter une première année du 2^{ème} degré l'année suivante se voient donner la possibilité de visiter les ateliers organisant les différentes formations proposées par l'établissement sous forme de stage de type I et ce afin de faciliter le choix d'orientation. Cette organisation fait partie de l'approche orientante.

Les séances d'information et la réalisation de tests d'orientation en collaboration avec le PMS contribuent à améliorer et faciliter le choix de l'orientation.

➤ **D'autres actions sont également menées :**

- ✚ Installation de nouvelles cyber-classes performantes. Les locaux destinés au 1^{er} degré sont équipés de tablettes. Sur le plan pédagogique, cet aménagement présente l'intérêt de transformer la classe en « atelier » interactif où chaque élève peut travailler en autonomie et à son rythme, au départ de tâches-problèmes
- ✚ Création d'un local « Impression 3D » qui complète les formations pour les élèves en Technicien en système d'Usinage, Electricité, Electro Mécanique et qui permet l'initiation pour les élèves du 1^{er} degré.

2. Le 2^e degré (degré d'orientation):

Le 2^e degré¹ est constitué d'un cycle de deux années scolaires (les 3^e et 4^e années). Chaque année comprend trois périodes.

L'offre de formation de notre établissement s'est diversifiée pour faire face à l'évolution des besoins économiques locaux et supra-locaux dans l'arrondissement Huy-Waremme

3. Le 3^e degré (degré de détermination):

Le troisième degré de l'enseignement de qualification est constitué d'un cycle de 2 années (les 5^e et 6^e années). Au terme du 3^e degré de l'enseignement de qualification, des 7^{ème} qualifiantes ou complémentaires sont organisées.

Organisation des épreuves en EAC et CPU

➤ EAC²

Au 3^e degré, les épreuves de qualifications résultent du découpage du Profil de formation en Ensembles Articulés de Compétences (EAC) professionnellement significatifs définis de commun accord par l'ensemble des professeurs de l'OBG. Une forme de modularisation de l'apprentissage, une nouvelle manière d'accéder à la certification étape par étape.

Nos sections soumises aux EAC 5^{ème} et 6^{ème} :

Vendeur-vendeuse	Professionnel
Métallier-soudeur	Professionnel
Cuisinier de collectivité	Professionnel
Electricien Automaticien	Technique de qualification

➤ CPU²

La CPU veut considérer la 4^{ème} année et le 3^e degré de l'enseignement qualifiant comme un tout, une formation complète menant à un métier bien défini, que l'élève parcourt en validant progressivement ses acquis et en étant certifié sur le résultat final.

La CPU cherche à développer l'approche métier ; à renforcer l'attractivité et la qualité ; et à travailler l'identité du qualifiant et développer sa culture. Il s'agit de moderniser l'enseignement qualifiant pour répondre aux nouveaux défis : mobilité, dynamisme, éducation et formation tout au long de la vie, exigence, émancipation. Il s'agit de proposer une structure d'enseignement à la fois plus exigeante dans ses finalités et plus souple dans son organisation : le découpage en unités d'acquis d'apprentissage - UAA. Une forme de modularisation de l'apprentissage, une nouvelle manière d'accéder à la certification étape par étape. En CPU, le 3^e degré commun est constitué d'un seul cycle de 2 années scolaires.

Chaque étape correspond à une UAA – unités d'acquis d'apprentissage. Au terme de la sixième année, si l'élève n'a pas validé toutes ses UAA, des remédiations lui seront proposées afin qu'il puisse achever sa formation et obtenir sa qualification.

Nos sections soumises à la CPU 5^{ème} et 6^{ème} :

Mécanicien d'entretien automobile	Professionnel
Mécanicien polyvalent automobile	Technique de qualification
Coiffeur-coiffeuse	Professionnel
Maçon – ne	Professionnel
Technicien -ne en système d'usage	Technique de qualification
Esthéticienne	Technique de qualification

¹ À préciser pour les sections dans le qualifiant : 2^e degré d'orientation.

Nous organisons des 7^e années qualifiantes ou complémentaires qui donnent accès à une gestion (de base ou dans l'OBG) et un CESS pour les 7^{ème} professionnelles :

7 ^{ème} Gestionnaire de très petites Entreprises(EAC)	Professionnel	qualifiante	Gestion CESS
7 ^{ème} Manager coiffeur(CPU) –	Professionnel	qualifiante	Gestion CESS
7 ^{ème} Complément soudage sur tubes et tôles	Professionnel	complément	Gestion CESS
7 ^{ème} Chef de cuisine de collectivité(EAC)	Professionnel	qualifiante	Gestion CESS
7 ^{ème} Complément en électricité de l'automobile	Professionnel	complément	Gestion CESS
7 ^{ème} Dessinateur DAO (EAC)	Technique de qualification	qualifiante	Gestion
7 ^{ème} Complément en Techniques spécialisées en construction	Professionnel	complément	Gestion CESS

Les caractéristiques des épreuves de qualification :

Les épreuves de qualification tiennent lieu de vérification des compétences acquises dans la formation qualifiante. Elles attestent la maîtrise des compétences dans le profil de formation. Elles mesurent l'acquisition des savoirs, savoir-faire et d'attitudes nécessaires à l'accomplissement des tâches liées à une activité professionnelle

A chaque épreuve, l'élève sera donc confronté à une situation d'intégration reflétant les compétences à maîtriser du profil de formation au travers d'une «tâche-problème» dans des conditions matérielles et dans un laps de temps prédéfinis dans les consignes qui lui auront été données.

✚ Le jury de qualification est composé des membres suivants :

- Le chef d'établissement ou son délégué,
- Les professeurs en charge des cours tant techniques que pratiques de l'OBG ainsi que les professeurs de la formation commune,
- Les membres du jury étrangers à l'établissement sont choisis dans les milieux professionnels, directement en rapport avec les compétences à exercer par l'élève. Pour ce faire, une liste, aussi étendue que possible, sera établie au début du cycle de qualification.

✚ Le dossier d'apprentissage des cours de l'OBG :

Chaque élève élabore un dossier d'apprentissage (classeur commun à l'OBG et au degré) qui rassemble les travaux évalués dans une perspective formative, les exercices réalisés, les devoirs, les résultats de recherches, les récapitulatifs de savoirs... Ce dossier d'apprentissage guide la remédiation. L'objectif est de maintenir en éveil la motivation des élèves en réalisant régulièrement dans le cadre de mini épreuves intégrées, des bilans de leurs apprentissages, accompagnés de conseils. Il est utilisé pour tous les cours de l'OBG, et fera l'objet d'un archivage par l'école en fin d'année scolaire. Les appréciations formatives sont communiquées dans le journal de classe (pages destinées à cet usage).

✚ Le Portfolio :

Le portfolio de chaque élève, valable pour toute la durée du degré, contient les évaluations certificatives. Il conserve tous les documents nécessaires à l'attribution du certificat de qualification :

- schéma de passation des épreuves de qualification de l'OBG : découpage des compétences du profil de formation par EAC, les scénarios,
- les grilles critériées des différentes épreuves (résultats),
- les résultats des remédiations,
- les rapports de stage,
- les rapports de la formation par le travail en entreprise (CEFA),
- les traces des travaux réalisés dans le cadre de la qualification,
- les attestations issues de Centres de compétences, de Centres de Technologie avancée.

Le portfolio original est conservé par l'établissement scolaire avec le dossier scolaire de l'élève. Les élèves pourront le consulter ou en obtenir une copie sur un support à définir.

La protection de la vie privée doit être une préoccupation constante.

✚ Le bulletin :

Le décret du 26 mars 2009 sur les épreuves de qualification précise que les seules évaluations de compétences valides sont celles liées aux épreuves de qualification. Le bulletin indique par période et pour chaque examen les cotes chiffrées pour chaque cours de la formation commune et l'appréciation globale de l'épreuve de qualification, accompagnée de la grille d'évaluation critériée.

L'organisation des stages :

La planification des stages est faite par l'établissement scolaire, qui détermine le nombre de périodes à prester par l'élève, en fonction de son option et son année d'étude.

La recherche du lieu de stage est d'abord une tâche qui incombe à l'élève, ensuite au maître de stage.

Le maître de stage et la Direction de l'établissement se réservent le droit de refuser un lieu de stage.

Le stage ne peut débuter avant la signature de la convention par les différentes parties.

L'élève devra également se rendre à une visite médicale programmée par « MENSURA », celle-ci est **obligatoire**, la date lui sera communiquée dans le courant de la rentrée scolaire. Si cette visite n'est pas passée et/ou validée par l'organisme, le stage ne pourra débuter.

Un contact régulier sera établi entre l'Entreprise et le maître de stage.

Les stages font partie intégrante de la formation de l'élève et interviennent consécutivement dans le processus d'évaluation de l'élève. **Le certificat de qualification (EAC et CPU) ne peut pas être délivré aux élèves qui n'ont pas effectué les stages de types 2 et 3 au 3^{ème} degré (et qui n'ont pas pu bénéficier d'une dispense).** De plus, pour les élèves du 2^{ème} degré (4^{ème} vente- esthétique + 4^{ème} coiffure) qui ont des heures de stage dans la grille horaire, ces stages rentrent dans le processus d'évaluation de leur année (OBG).

- Le stage de pratique accompagnée : l'élève stagiaire pratique le métier avec un accompagnant.
- Le stage de pratique en responsabilité : l'élève stagiaire pratique le métier seul, mais sous la guidance rapprochée du milieu professionnel.

Le rapport de stage est constitué de :

- Un contrat reprenant toutes les consignes générales (type de stage, durée, les présences,...),
- Une fiche technique reprenant l'identité du stagiaire, du professeur responsable et de l'entreprise,
- Une feuille de présence, qui doit être complétée et signée chaque jour par l'entreprise,
- Le suivi de stage complété par l'élève et son professeur (impressions, commentaires,...),
- Le bilan de stage complété par l'entreprise et sera ensuite validé par la Direction,
- Le professeur rendra également sa feuille de route et le portfolio

Section	Degré	Type de stage			Organisation (stage en bloc ou horaire hebdomadaire)	Volume (en semaine si stage bloc ou journées si stage hebdomadaire)
		1 (Stage d'observation)	2 (stage de pratique accompagnée)	3 (stage de pratique en responsabilité)		
Électricien automatique (EAC)	D3 TQ 5 ^{ème} 6 ^{ème}		X		Bloc Bloc	1 sem. 2 sem.
Mécanicien polyvalent automobile (CPU)	D3 TQ 5 ^{ème} 6 ^{ème}		X		Bloc Bloc	2 sem. 3 sem.
Technicien en système d'usinage (CPU)	D3 TQ 5 ^{ème} 6 ^{ème}		X		Bloc Bloc	1 sem. 2 sem.
Esthéticienne	D2TQ 4 ^{ème}	x			Bloc	4jours
	D3TQ 5 ^{ème}		x		Bloc	2 sem
Vente (EAC)	D2 P 4 ^{ème}	x			Hebdomadaire (à partir de janvier)	4h → 1jour/sem. (13 séances)
Vendeur (EAC)	D3 P 5 ^{ème} 6 ^{ème}			X	Hebdomadaire Hebdomadaire	1jour/sem. (toute l'année)
Métallier-Soudeur (EAC)	D3 P 5 ^{ème} 6 ^{ème}		X		Bloc Bloc	2 sem. 3 sem.
Maçon (CPU)	D3 P 5 ^{ème} 6 ^{ème}		X		Bloc Bloc	2 sem. 3 sem.
Mécanicien d'entretien automobile (CPU)	D3 P 5 ^{ème} 6 ^{ème}		X		Bloc Bloc	2 sem. 3 sem.
Cuisine de collectivité (EAC)	D3 P 5 ^{ème} 6 ^{ème}			X	Bloc Bloc	2 sem. 3 sem.
Coiffeur -se (CPU)	D3 P 5 ^{ème} 6 ^{ème}			X	Hebdomadaire	6sem. 1jour/sem 6sem. 1jour/sem
	D2P 4 ^{ème}		X		Bloc	4jours
Chef de cuisine de collectivité (EAC)	D3 P 7 ^{ème}			X	Bloc	3 sem.
Complément en Soudage sur tubes et tôles (EAC)	D3 P 7 ^{ème}			X	Bloc et hebdomadaire	8 sem
Coiffeur Manager (CPU)	D3 P 7 ^{ème}			X	Hebdomadaire	8 sem.
Dessinateur en DAO	D3TQ 7 ^{ème}			X	Bloc + hebdomadaire	8 sem.
Complément en Electricité de l'Automobile	D3 P 7 ^{ème}			X	Bloc + hebdomadaire	8sem

4) Communication et inscription

Communication famille/école :

- **Les inscriptions** se déroulent à des dates précises.
Notre établissement organise une matinée d'information et d'inscription le premier samedi de la première phase des inscriptions en 1^{ère} année. Cette matinée se veut conviviale, et permet aux parents et aux futurs élèves de découvrir l'école au calme, et de déjeuner tout en échangeant les informations avec les professeurs présents.
- **Le journal de classe** est un outil pédagogique et officiel, mais également un lien entre l'élève, les parents, les professeurs et la Direction de l'école : c'est le carnet de bord des étudiants. C'est LE moyen d'échange journalier d'informations entre l'intérieur et l'extérieur de l'école. Les élèves doivent toujours être en possession de leur journal de classe.
- **Des réunions de parents** sont prévues en fin de chaque période. Une réunion spécifique au 1^{er} degré (PIA) est prévue au mois d'octobre.
- **Le Conseil de participation**
Les missions du Conseil de participation sont :
 1. De débattre du projet d'établissement sur base des propositions qui lui sont remises par les délégués du pouvoir organisateur,
 2. D'amender le projet d'établissement et de le compléter,
 3. De le proposer à l'approbation du Ministre ou du pouvoir organisateur,
 4. D'évaluer périodiquement sa mise en œuvre,
 5. De proposer des adaptations,
 6. De remettre un avis sur le rapport d'activités et de formuler dans ce cadre des propositions pour l'adaptation du projet d'établissement,
 7. De mener une réflexion globale sur les frais réclamés en cours d'année, notamment ceux qui sont liés à des activités culturelles et sportives s'inscrivant dans le projet d'établissement,
 8. D'étudier et de proposer la mise en place d'un mécanisme de solidarité entre les élèves pour le paiement des frais visés au point 7.

5) Le Conseil de participation comprend

- A. Des membres de droits :
- ❖ le **chef d'établissement**
 - ❖ les délégués
- B. Des membres élus :
- ❖ représentants du personnel **enseignant, auxiliaire d'éducation, psychologique, social et paramédical**
 - ❖ représentants **des parents** ou des personnes investies de l'autorité parentale ou qui assument la garde en droit ou en fait du mineur soumis à l'obligation scolaire
 - ❖ représentants **des élèves** sauf pour l'enseignement fondamental. Dans l'enseignement fondamental, cependant, le pouvoir organisateur, sur proposition de deux tiers au moins des membres du Conseil de participation, peut décider d'élargir le Conseil de participation à des délégués d'élèves, de manière permanente ou occasionnelle
 - ❖ représentants **du personnel ouvrier et administratif** (là où il est attaché à l'établissement)
 - ❖ et des membres représentant l'environnement social, culturel et économique de l'établissement qui sont cooptés ou désignés

Son fonctionnement :

Il se réunit 4 fois par an. Il doit être convoqué sur demande de la moitié de ses membres au moins, adressée au Président.

Le pouvoir organisateur désigne le Président du Conseil de participation. Dans les établissements d'enseignement de la Communauté française, le chef d'établissement préside le Conseil de participation.

Le Conseil de participation élabore son règlement d'ordre intérieur et le soumet à l'approbation du Ministre, dans l'enseignement de la Communauté française, du pouvoir organisateur, dans l'enseignement subventionné.

Le Conseil de participation tend à rendre ses avis par consensus (article 69, §11).

6) Les aspects spécifiques liés au CEFA

Le CEFA de L'EPH est Implanté dans les locaux de l'Ecole Polytechnique.

L'enseignement secondaire en alternance est né de la volonté d'offrir aux jeunes une alternative aux formes de scolarité traditionnelles de l'enseignement de plein exercice. Ce type d'enseignement propose ainsi de combiner la formation générale et la pratique professionnelle.

La formation générale est dispensée par le CEFA dans un établissement scolaire à raison d'au moins 600 périodes de 50 minutes par an, réparties sur 20 semaines au moins. Les activités de formation par le travail en entreprise doivent quant à elles représenter au moins 600 heures par an (800 heures pour les élèves majeurs ou ceux qui sont en article 49), réparties sur 20 semaines au moins.

Cette organisation se traduit en pratique par 2 jours de cours par semaine et 3 jours en entreprise. La proportion d'heures en entreprise par rapport à celles réservées aux cours change en fonction de l'évolution et de l'âge de l'apprenant. L'année de formation peut se dérouler conformément au calendrier scolaire ou être organisée selon d'autres modalités.

Pendant toute cette période, le jeune inséré en entreprise perçoit une indemnité progressive mensuelle de formation et est pleinement intégré dans l'entreprise qui, pour sa part, s'engage à suivre le profil de formation, adapté à l'apprenant et à son choix professionnel.

Tout au long de la formation au CEFA, chaque professeur part du niveau de l'élève et l'aide à progresser au maximum de ses possibilités grâce à une pédagogie différenciée. Un(e) accompagnateur(trice) l'aide sur le plan de l'insertion socioprofessionnelle et est à ses côtés en cas de problème.

Pour s'inscrire dans un CEFA, l'élève doit soit avoir 15 ans et avoir suivi les deux premières années de l'enseignement secondaire de plein exercice, soit avoir 16 ans.

Evaluation spécifique au CEFA :

En « article 45 » les élèves sont soumis aux mêmes type évaluations que les élèves du plein exercice.

Les évaluations sont définies dans la planification qui est présentée aux élèves dès la rentrée scolaire.

En « article 49 » les élèves passent des EAC, excepté les sections Maçon et les Mécaniciens garagistes, qui eux fonctionnent avec la CPU. Les dates de remédiations et de passations imposées sont les même que le plein exercice.

Le stage de l'élève :

L'élève devra trouver un stage et également se rendre à une visite médicale, celle-ci est **obligatoire**.

Si cette visite n'est pas passée et/ou validée par l'organisme, le stage ne pourra débuter.

Un contact régulier sera établi entre l'Entreprise et l'accompagnatrice du CEFA.

Particularités pour la Batellerie :

Le stage est organisé un mois sur deux chez un artisan ou un capitaine d'armement.

Pour obtenir un contrat d'alternance, le futur matelot devra se rendre dans un service de la médecine du travail et des médecins agréés. Cette visite est **obligatoire**. La validation de celle-ci permet l'obtention du livret de service et la signature du contrat. Dans le cas contraire, l'élève ne pourra pas poursuivre la formation « matelot-batelier » dans notre établissement.

Un contact régulier sera établi entre l'Entreprise et le maître de stage.

Pour conclure,

Afin de dynamiser notre Projet d'Etablissement qui vise à faire de nos élèves des adultes responsables, tolérants et créatifs, il faut prioriser tous les modes de communication interne et externe : relation avec une Association de Parents, un Comité d'Anciens Elèves, un Journal d'Ecole...

Chaque membre de la Communauté Educative est l'acteur d'un apprentissage qui ne pourra se finaliser qu'en agissant en complémentarité avec la Famille, dans le respect des différences.